



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Sous-préfecture de Rambouillet
Bureau des Relations avec les Collectivités Locales
et de la Réglementation

Élections municipales des 15 et 22 mars 2020

Commune de THIVERVAL-GRIGON

ATTRIBUTION DES EMPLACEMENTS D’AFFICHAGE ELECTORAL PROCÈS-VERBAL DU TIRAGE AU SORT

En application de l'article R. 28 du code électoral, il a été procédé ce jour au tirage au sort des numéros d'emplacement d'affichage électoral attribués aux listes de candidats dont les déclarations de candidature ont été définitivement enregistrées ou font, le cas échéant, l'objet d'un rejet non encore définitif (délai de recours non expiré ou décision du tribunal administratif en instance).

Les panneaux d'affichage sont attribués aux listes de candidats dans l'ordre suivant :

Nom de la liste – Candidat tête de liste	Numéro de panneau attribué
Nadine Gohard « Ensemble continuons » - Nadine GOHARD	1

Les candidats ou leurs représentants sont informés qu'en cas de second tour, l'ordre retenu pour le premier tour sera conservé entre les listes demeurant en présence.

Fait à Rambouillet, le 28 février 2020

Le Sous-Préfet de Rambouillet,
Pour le Sous-Préfet de Rambouillet
Le Secrétaire Général


Julien BERTRAND